



REPUBLIQUE DU CAP VERT
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES
BUREAU D'ÉTUDES ET PLANIFICATION

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

II Plan d'Action National pour l'Environnement



Cap Vert 2004-2014

<u>1</u>	<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>1.1</u>	<u>DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE</u>	4
<u>1.2</u>	<u>Sens et justification</u>	4
<u>1.3</u>	<u>Objectifs</u>	5
<u>1.4</u>	<u>Processus d'élaboration</u>	5
<u>1.5</u>	<u>Structure du document</u>	6
<u>2</u>	<u>l'Environnement capverdien</u>	7
<u>2.1</u>	<u>Information générale</u>	7
<u>2.2</u>	<u>Valeurs environnementales actuelles</u>	8
<u>2.3</u>	<u>Problèmes environnementaux, ses causes et ses effets</u>	10
<u>2.4</u>	<u>Liaison interne entre les problèmes environnementaux et socio-économiques</u>	12
<u>2.5</u>	<u>Potentialités environnementaux</u>	12
<u>2.6</u>	<u>Aspects institutionnels</u>	13
<u>2.7</u>	<u>Aspects législatives</u>	14
<u>2.8</u>	<u>Problèmes prioritaires</u>	14
<u>3</u>	<u>VISIONS ET STRATEGIQUES</u>	15
<u>4</u>	<u>PLANS ENVIRONNEMENTAUX MUNICIPAUX</u>	20
<u>5</u>	<u>PROGRAMMES NATIONAUX</u>	16
<u>6</u>	<u>CONDITIONS DE MISE EN PLACE</u>	21
<u>7</u>	<u>MISE EN PLACE, FINANCEMENT ET SUIVI</u>	23
<u>7.1</u>	<u>Cadre Logique Principal</u>	23
<u>7.2</u>	<u>Mise en place</u>	23
<u>7.3</u>	<u>suivi (monitoring)</u>	32
<u>7.4</u>	<u>Enjeux de financement</u>	33

1 INTRODUCTION

Les grandes options du plan national du développement ont défini comme image future du Cap Vert à long terme un pays ouvert au monde avec un système productif fort et dynamique basé sur la valorisation de son capital humain, la capacitation technologique et la culture, **une société solidaire, de paix et de justice sociale, de démocratie ouverte et tolérante. Un pays doté d'un développement humain durable ayant un développement régional équilibré, un sens éthique et environnemental basé sur une conscience écologique développée**

La politique à moyen terme du gouvernement est orientée vers la création d'un environnement économique qui encourage le développement économique et la réduction de la pauvreté, une croissance respectueuse de l'Environnement et équilibrée.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a élaboré un Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANA II) pour l'horizon 2004- 2014 en tenant compte d'un objectif général de fournir une orientation stratégique pour l'usage rationnel des ressources naturelles et la gestion durable des activités économiques. Le PANA II prétend apporter une solution à la diversité capverdienne en termes topographiques et agro écologique qui s'exprime à travers les préoccupations et les opportunités environnementales diverses de chacune des municipalités.

Le document du Plan a identifié comme problèmes environnementaux prioritaires:

- i) la faible disponibilité de l'eau de qualité appropriée pour la consommation domestique et le développement des activités économiques;
- ii) la perte de la biodiversité marine et terrestre;
- iii) l'assainissement de base déficitaire avec des effets négatifs sur la santé publique et pour le développement touristique.

Le document du PANA II est constitué de six volumes : le document principal et les cinq documents d'appui constitués des plans sectoriels et municipaux et autres.

Le volume I fait la synthèse des documents d'appui et présente l'évaluation globale des problèmes et les opportunités environnementales, il décrit le contexte institutionnel et législatif et les contraintes de la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement.

Les volumes II à V constituent les documents d'appui qui sont cités en référence dans le texte principal et ils sont constitués par l'analyse institutionnelle, les plans intersectoriels pour l'Environnement, les plans environnementaux municipaux, et les études thématiques.

Le volume VI est une note méthodologique qui explique le processus d'élaboration du plan et envisage une base pour les révisions futures du PANA II

Le document du PANA II absorbe et intègre les orientations du développement adoptées au Sommet du Développement Durable réalisé à Johannesburg, en septembre 2002

Le PANA II a été élaboré sur la base d'une approche transversale, participative et décentralisée sur le problème environnemental avec l'engagement des secteurs publics et privés, des municipalités, des ONG et des autres organisations de la société civile. Il identifie quatre domaines prioritaires: i) la gestion durable des ressources hydriques; ii) l'assainissement de base; iii) la biodiversité; iv) l'aménagement du territoire. Il indique également divers instruments de mise en œuvre tels que l'éducation environnementale, le renforcement institutionnel y

compris le système d'information environnementale, la législation, la réglementation et le contrôle environnemental.

L'actualisation du cadre institutionnel et légal constitue une priorité pour les 10 prochaines années pour dynamiser et répondre aux problèmes et surtout assurer l'horizontalité dans la mise en oeuvre des programmes et des projets

Dans le cadre de la Réunion thématique, le gouvernement prétend continuer et renforcer le dialogue avec les partenaires sur la mise en place du Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANAI) et l'adoption des nouveaux mécanismes de financement et des modalités de gestion et de mise en oeuvre des programmes prioritaires.

1.1 Développement de la politique environnementale

Les successifs gouvernements du Cap Vert ont toujours manifesté une grande préoccupation en relation à la préservation des écosystèmes et de l'encadrement des institutions qui y travaillent et qui possèdent une vocation sur la gestion de l'Environnement. Ces préoccupations sont exprimées à travers les instruments des institutions de la République telles que la constitution de la République qui réserve à tous les citoyens le droit à un environnement de vie saine et écologiquement équilibré; les Grandes Options du Plan National du développement (2001 à 2005); la signature et la ratification des Conventions Internationales et la publication des législations appropriées.

A la suite de la publication de la Loi n.º 86/IV/93 qui a définie les Base de la Politique de l'environnement en 1993, un Secrétariat Exécutif de l'Environnement (SEPA) a été créé en 1995 qui avait la responsabilité de définir la politique pour l'environnement. Le Premier Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA I) a été élaboré en 1994 pour une période de dix ans (1994 à 2004). Ce plan bien qu'il n'a pas été formellement approuvé ou suffisamment diffusé, il a réveillé une certaine conscience sur les préoccupations environnementales. Par conséquent plusieurs plans nationaux ont été élaborés. En 2002 le SEPA a été dissout, à sa place a été créé la Direction Générale de l'environnement (DGA) qui est une unité organique du Ministère de l'Environnement, l'Agriculture et des Pêches.

L'élaboration du Second Plan d'Action Nationale pour l'environnement (PANA II) a commencé vers la fin de l'année 2001. Le document de ce plan constituera un cadre orienteur des interventions dans le secteur de l'environnement pour une période de 10 ans. Le PANA II sera en plus un plan accepté et assumé par tous les services publics, il est reconnu, partagé et approprié par toute la population cap verdienne y compris le secteur privé.

Le PANA II absorbe et intègre les orientations du développement adoptées par le Sommet de Développement Durable réalisé en Johannesburg en septembre 2002.

1.2 Définition et justification

Le Cap Vert est un pays à écosystèmes fragiles dont l'agriculture de subsistance ne couvre pas la demande alimentaire de la population. A cause des ses faibles ressources naturelles le pays doit adopter une politique durable pour leurs protection global.

L'environnement sur lequel les êtres humains vivent et du quel ils dépendent pour leur survie est constitué par une interaction complexe de dimensions physiques, écologiques, économiques, sociales, politiques et institutionnelles.

Le PANA II considère cette perspective multidimensionnelle, il vise la valorisation de la diversité capverdienne en termes topographiques et agro-écologiques, ce qui se traduit à la fois par les préoccupations et les opportunités environnementales différentes et existantes au niveau de chacune des municipalités.

Cette perspective multidimensionnelle a été toujours prise en considération au cours de l'élaboration du PANA II en tenant compte non seulement de la société mais aussi de l'intervention du développement sur l'environnement. Il faut souligner que le PANA II est un plan qui a été élaboré de manière décentralisée avec la participation de tous les acteurs municipaux qui ont exprimé leur vision et leurs perspectives.

Le PANA II traite les politiques environnementales d'une manière transversale avec la participation de tous les utilisateurs de l'environnement notamment les acteurs public et privé et la société civile

1.3 Objectifs

L'objectif général du PANA II est de fournir une orientation stratégique servant de guide pour l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la gestion durable des activités économiques, il vise spécialement :

- définir les orientations politiques principales pour la gestion des ressources environnementales et naturelles
- identifier les opportunités environnementales et les priorités de développement
- identifier les interventions qui facilitent l'utilisation effective et efficace des ressources naturelles
- définir les structures institutionnelles et les mécanismes nécessaires pour la coordination intersectorielle
- promouvoir l'intégration des préoccupations environnementales aux plans de développement socio-économique
- promouvoir l'amélioration des conditions de vie de la population

1.4 Processus d'élaboration

Le processus d'élaboration du PANA a été structuré en deux phases

La première était de faciliter l'intégration des préoccupations environnementales prioritaires au Plan National de développement qui était en cours d'élaboration. Il consistait à la réalisation d'une étude documentaire et de mener des discussions au niveau national qui ont permis d'élaborer un PANA stratégique en avril 2002. Ce PANA stratégique a identifié quatre domaines prioritaires (Gestion Durable des Ressources Naturelles, l'assainissement de base, la biodiversité et l'aménagement du territoire) et il a indiqué plusieurs instruments permettant la mise en place parmi lesquels il faut mettre en évidence l'éducation environnementale, le système d'information environnementale. En plus il a avancé quelques suggestions pour l'élaboration du document de la deuxième phase.

La deuxième phase a été réalisée d'une manière participative et décentralisée dans le but de garantir la participation des acteurs responsables pour la mise en place de la politique environnementale capverdienne notamment les secteurs publics et privés et la société civile.

Le PANA stratégique a été utilisé comme guide de référence pour l'orientation du processus. Par ailleurs les différents groupes de travail ont identifié les programmes et les interventions environnementales qui sont en cours ou planifiés et ayant un financement garanti ou seulement prévu. Les programmes ont été évalués pour bien cerner leurs contributions à la résolution des problèmes prioritaires identifiés au cours du processus analytique.

Cette approche a conduit à une analyse plus approfondie de la liaison entre les problèmes, les secteurs responsables pour les vraies causes et les respectives solutions. Les études de base ont aidé à la réalisation des diagnostics environnementaux et socio-économiques et elles ont mis en évidence plusieurs programmes additionnels à mettre en oeuvre. Ainsi un paquet cohérent de programmes ont été élaboré contenant les programmes en cours, ceux qui sont planifiés et un système provisoire de suivi et évaluation du processus de la mise en oeuvre;

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches (MAAP) a structuré le PANA II en quatre vecteurs avec une stricte interaction au niveau de tout le processus:

- la préparation des six Plans environnementaux municipaux (PAM) par les équipes Municipales pour l'Environnement (EMA) en utilisant l'approche participative et intensive de diagnostic, analyse et planification stratégique environnementale basée sur un processus d'analyse environnementale stratégique (Stratégie Environment Analysis, SEAn)
- l'élaboration de neuf Plans intersectoriels pour l'environnement (PAIS) par les neuf groupes constitués (GITA) au niveau de chaque secteur en utilisant quelques éléments de l'approche du processus de SEAn.
- La réalisation de huit études sur des thèmes techniques de base par des consultants nationaux et internationaux pour rassembler et analyser des informations de base sur des thèmes environnementaux prioritaires et pour préparer des plans de gestion et de guides de vérifications.
- l'analyse de la structure institutionnelle du secteur de l'environnement pour proposer une entité institutionnelle appropriée au niveau national et municipal qui sera responsable de la Coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre et la révision régulière des politiques.

1.5 Structure du document du PANA II

Le document du PANA II est constitué de 6 volumes y compris les documents de base (les plans sectoriels, municipaux et autres).

Volume I	Le texte principal et les annexes
Volume II	Les résultats de l'étude sur l'Analyse Institutionnelle du Secteur
Volume III	Les Plans Intersectoriels pour l'environnement (PAIS) - Volume III-1 à III-9
Volume IV	Les Plans Environnementaux Municipaux (PAM) - Volume IV-1 à Volume IV-17
Volume V	Les résultats des études thématiques de base - Volume V-1 à Volume V-7
Volume VI	La note méthodologique

Volume I : le texte principal fait la synthèse des documents des plans sectoriels, municipaux et les résultats des études et il présente une évaluation globale des problèmes et des opportunités environnementales ; il décrit le contexte institutionnel et législatif et les contraintes sur la mise en place. Le volume II à V

contient les documents des plans sectoriels et municipaux et les résultats des études techniques de base dont les synthèses sont faites au document principal. Le volume VI contient la note méthodologique qui explique le processus d'élaboration et fournit la base pour la révision future du PANA II.

2 L'ENVIRONNEMENT CAPVERDIEN

2.1 Information générale

Le Cap Vert est un pays constitué des dix îles et treize îlots et situé à environ 450 Km de la côte du Sénégal. La superficie terrestre est de 4033 Km² avec une Zone Economique Exclusive estimée à 700 mille Km². La population totale de 434 425 habitants et une densité de 108 habitants au Km² est très jeunes (42% ont moins de 14 ans) ; Elle est concentrée dans les centres urbains et présente un taux de croissance de 2,4%

Le climat est du type subtropical aride avec une humidité à faibles valeurs atteignant 10%. Il est caractérisé par une saison pluvieuse de courte durée (juillet à octobre) et par des précipitations parfois torrentielles et très mal distribuées dans le temps et l'espace.

La précipitation moyenne annuelle de 225 mm est entrain de diminuer depuis les années soixante du siècle passé avec des reflets négatifs sur les conditions d'exploitation agricole et de l'approvisionnement en eau. Environ 20% de l'eau des précipitations se perdent à travers les écoulements superficiels, 13% s'infiltrent en rechargeant les nappes aquifères et la plupart est perdue par l'évaporation.

Les sols sont dans leur majorité squelettiques et pauvres en matière organique. A peine 10% des terres sont potentiellement arables, 95% de ces dernières sont occupés par l'agriculture pluviale et 5% par l'agriculture irriguée (PAIS du secteur environnement, agriculture, sylviculture et élevage)

2.2 Valeurs environnementales actuelles

La préoccupation environnementale générale est la diminution des ressources naturelles (l'eau, la biodiversité, les ressources marines) et la dégradation des terres. Les principales ressources naturelles sont évaluées suivant les fonctions environnementales spécifiques qui sont définies comme étant les biens, les services fournis par l'environnement et qui sont utilisés par l'homme (annexe n° 1) Ces fonctions sont classées en quatre groupes : les fonctions de production, la fonction de l'espace, les fonctions de protection et de régulation et les fonctions culturelles et esthétiques

L'eau

- La disponibilité de l'eau pour la consommation humaine souffre une diminution graduelle dans sept municipalités. Au niveau des autres 10 municipalités il y a une augmentation de la quantité d'eau disponible à cause de l'ouverture des forages, la construction des infrastructures de conservation des eaux et du sol, l'utilisation des eaux des écoulements superficiels et l'installation ou l'augmentation des capacités des installations des stations de désalinisation de l'eau de la mer.
- La qualité de l'eau est meilleure dans les municipalités de S. Vicente, Sal et Praia qui fournissent plus de 50% des besoins de la consommation humaine par la désalinisation et qui disposent plus de capacité de contrôle de la qualité de l'eau. Dans les autres municipalités de l'île de Santiago et des îles de Santo Antão, São Nicolau, et Maio, la qualité de l'eau diminue surtout dans les zones côtières à cause de la salinisation de l'eau due à l'intrusion marine
- Les niveaux des eaux souterraines et la quantité des eaux superficielles est généralement en voie de diminution et entraîne des effets négatifs considérables sur la production agricole, l'élevage et le développement industriel

La Biodiversité

- Les populations de la diversité et de la couverture végétale diminuent en grandeur dans toutes les municipalités des îles à l'exception de celles de l'île de Fogo à cause de l'existence du Parque Naturel. Le nombre des espèces en disparition ou qui ont déjà disparu, augmente d'une manière progressive
- La surface reboisée continue à augmenter dans toute les îles à l'exception de celle de Sal où cette surface se maintient stable.

Le sol

- Comme indicateurs des fonctions environnementales du sol ont été analysés les surfaces occupées par le sylvopastoralisme, celles qui sont utilisées pour l'agriculture pluviale et irriguée (tableau n°2)

Tableau n°2. Bilan de l'utilisation des terres dans les îles du Cap Vert

Type d'utilisation des terres	Augmentation en surface	Diminution en surface	Situation stable
Sylvopastoralisme	S. Antão, S. Nicolau, Maio e Brava	S. Vicentes, Boavista, Fogo	Santiago e Sal
Agriculture pluviale	S. Nicolau, Maio	S. Vicentes, Boavista, Fogo, Santo Antão, Santiago, Brava e Sal	Dans aucune île
Agriculture irriguée	S. Vicente, Fogo e Santiago	Boavista, Maio, S. Nicolau, Santo Antão, Brava et Sal	Dans aucune île

Source: PAM. 2003: Ribeira Grande, S. Vicente, S. Filipe; DGASP. (Rapports de DSF et DSS, 1998 – cités par Marta et Varela (1998)).

Les ressources marines

Ont été considérés comme indicateurs directs des fonctions environnementales des ressources marines : la production de poissons, le niveau de consommation, le degré de pollution de la côte marine et l'effort de pêche (tableau n°3).

Tableau n°3. Indicateurs indirects de la qualité des ressources marines et des valeurs actuelles au Cap Vert

Indicateurs	Valeurs actuelles
Production de poissons –secteur industriel	Stable en 939 kg/jour/mer au période 2000-2001
Production de la pêche artisanale	5.649 tonnes en 2001, avec une diminution de 19% au période 2000-2001
L'effort de pêche artisanale	Augmentation de 140.000 à 150.000 voyages par an au période 2000-2001
Niveau de consommation de poissons	Augmentation de 60% au période 1990 – 2000
Pollution de zone littorale	Une tendance à augmenter au niveau de toutes les Municipalités

Source: PAIS. 2003. (environnement et Pêche et environnement et Gestion durable de la biodiversité).

La qualité générale de l'environnement

- La pollution environnementale constitue une grande préoccupation nationale. Elle affecte négativement la santé publique, elle provoque une diminution des valeurs esthétiques des paysages et par conséquent le développement touristique.
- Les principaux indicateurs de pollution environnementale sont l'existence des huiles usées sur le sol, la dispersion et l'accumulation des résidus solides non biodégradables dans les dépôts des déchets, l'accumulation de gaz des soupapes des véhicules (surtout dans les centres urbains), des aéroports et dans l'air (par exemple la brune sèche)

- Le problème est que tous ces aspects de pollution environnementale ont la tendance d'augmenter au niveau de toutes les municipalités du pays. Les huiles usées font une exception à l'île de S. Vicente à cause de l'action d'une ONG "Garça Vermelha" qui fait le ramassage et le stockage de ces huiles.

2.3 Les problèmes environnementaux

Les principaux problèmes environnementaux qui sont communs à toutes les îles sont les résultats d'une gestion inappropriée des ressources naturelles en milieu rural, urbain et périurbain provoquée par l'économie de consommation libéralisée sans les changements sociaux et économiques appropriés et la pauvreté qui affecte surtout la population des zones rurales. Cette pauvreté est à la fois causes et effets de la dégradation environnementale. Les changements climatiques ont provoqué eux aussi des graves problèmes environnementaux

La dégradation de sols en milieu rural

- La dégradation de la qualité du sol est inhérente au relief lui-même et est provoquée par l'intensité des précipitations et la mauvaise distribution des pluies.
- L'aménagement déficient du territoire et l'utilisation de l'espace ont provoqué une urbanisation désorganisée et une forte pression sur les terres. Cette situation est devenue plus grave à cause de la croissante perte de sol due à l'érosion hydrique et éolienne.
- La combinaison des facteurs tels que le surpâturage, l'extraction non contrôlée des matériaux inertes (par exemple le sable), la densité des puits, la pratique de l'agriculture pluviale sur les pentes des versants, la construction civile non contrôlée, la prolifération des dépôts des déchets sauvages, l'usage non contrôlé des pesticides et des fertilisants contribuent à aggraver la dégradation des sols. Ces pratiques en plus d'avoir des effets négatifs directs sur le sol réduisent l'efficacité des mesures de conservation des eaux et des sols introduites dans le pays.

La pollution du sol en milieu urbain

- L'absence des infrastructures d'assainissement de base en milieu urbain, la déficiente formation des populations et le manque de définition des normes environnementales qui régularisent l'intervention des entreprises commerciales et industrielles contribuent à l'accumulation des déchets polluants du sol.

La pollution de la zone littorale

- La pollution de la zone côtière du Cap vert ne constitue pas encore un problème préoccupant. Cependant, il existe un grand risque vu la localisation géographique stratégique du pays qui permet un trafic national et international intensif sur ses eaux territoriales et par conséquent une pollution de la zone littorale.
- La faible capacité des bateaux de la marine marchande et des embarcations nationales de pêche, la limite de la zone d'opération, l'absence totale au niveau des ports nationaux des installations pour le dépôt des déchets, des eaux résiduelles et des huiles usées sont les principales causes de vidange de ces produits dans les eaux nationales auprès de la zone côtière et des baies. Le risque de ce problème augmente par le fait que les embarcations et les bateaux ne sont pas obligés d'avoir des équipements de séparation de l'eau huileuse.

- Aucun port du Cap Vert ne dispose d'un plan de contingence pour lutter contre le déversement des huiles usées comme par exemple le cas récent de la Baie de Galé à l'île de S. Vincente.
- L'évacuation des conduites des eaux résiduelles est faite directement sur la mer.

La pollution de l'eau

- La réduction de la qualité de l'eau est liée à la salinisation des eaux souterraines sur la zone côtière qui est le résultat direct de la surexploitation (la forte densité des puits et des forages) et l'extraction du sable sur les plages qui rompt l'équilibre naturel sur l'intrusion saline.
- Le manque des connaissances des consommateurs sur le besoin d'un usage durable de l'eau et ses propres responsabilités dans ce domaine qui est dû peut être à l'absence d'une formation appropriée de l'éducation environnementale.

La pollution de l'air

- Au Cap Vert la pollution de l'air est réduite. Cependant, il faut faire attention à la croissance exponentielle du parc automobile qui se fait remarquer principalement au cours des dernières années et qui a contribué à la diminution de la qualité de l'air surtout aux centres urbains.
- Il faut tenir en compte encore la pollution de l'air par les aérolithes (généralement appelé brune sèche) provenant du désert du Sahara. Cette forme de pollution augmente d'intensité et de durée au cours des dernières années et possède un effet négatif sur la santé publique et sur le trafic aérien.

La dégradation du paysage.

- La dégradation du paysage provoque la réduction des valeurs esthétiques et culturelles de l'environnement. Ces facteurs ont un rôle significatif sur le développement touristique et sur le bien être de la population capverdienne (par exemple la destruction et le chaos total des certaines à cause de l'extraction du sable pour la construction civile)
- Parmi les différentes causes de la destruction du paysage sont considérés plus importantes l'extraction des matériels inertes, les mauvaises pratiques agricoles et sylvicoles, le surpâturage, l'urbanisation non contrôlée et la construction sur des surfaces moins appropriées.

La perte de la biodiversité

- Les principaux facteurs qui provoquent la perte de la biodiversité sont: la production agricole sur des surfaces non appropriées, les mauvaises pratiques agricoles chez les cultures irriguées, le surpâturage et les conséquentes pertes de la couverture végétale, l'utilisation non appropriée des fertilisants et des pesticides, l'introduction des espèces exotiques, la pollution du sol et de l'eau, l'extraction non contrôlée du sable (sur terre et sur mer), la destruction de l'habitat, la surexploitation des espèces autochtones (endémiques et naturalisées), l'exploitation désorganisée du bois de feu, l'usage des produits toxiques pour l'entretien des bateaux, l'usage des explosifs dans la pêche, la surexploitation des ressources marines et la pêche non contrôlée des tortues, des langoustes et des oiseaux etc.

L'accumulation et la dispersion des déchets

- Les systèmes de traitement des déchets sont encore insuffisants malgré les efforts des municipalités pour améliorer leur ramassage. Les déchets solides sont encore déposés ou accumulés sur des dépôts « sauvages »
- Les pratiques actuelles d'assainissement sont insuffisantes. La pollution de l'environnement constitue des sérieux risques pour la santé publique surtout au niveau des centres urbains.

2.4 La corrélation entre les problèmes environnementaux et socio-économiques

Le manque ou l'insuffisance des plans d'aménagement du territoire national et des municipalités est sans doute la cause fondamentale des principaux problèmes environnementaux du Cap Vert. En liaison à cette cause principale il faut citer deux autres en milieu rural qui sont à la base de la dégradation environnementale : les pratiques agricoles non appropriées en différentes zones agro-écologiques et le surpâturage dû au manque de l'aménagement du territoire. Une conséquence directe des ces problèmes est la faible infiltration et la réduite capacité de rétention de l'eau par le sol entraînant la diminution des niveaux des eaux souterraines. Une autre conséquence est la capacité réduite de la production agricole et de l'élevage qui stimule une surexploitation additionnelle des ressources naturelles et l'extraction des matériaux inertes desquels les communautés dépendent pour l'obtention des revenus. Le surpâturage provoque la perte de la biodiversité, la diminution de la qualité de l'eau par tous les divers usages, la perte des intérêts touristiques et par conséquent la réduction des sources de revenus en milieu rural surtout sur les zones littorales. L'exode rural est une conséquence logique de la recherche de meilleur revenu.

L'installation non contrôlée des migrants dans les zones périurbaines à cause du manque de plan de développement urbanistique a provoqué la construction clandestine des infrastructures et a rendu difficile le contrôle de la gestion des déchets et l'assainissement de base qui ont des effets négatifs sur la santé publique. Une analyse plus approfondie montre que l'accumulation des déchets en zones rurales et urbaines affecte le développement touristique en réduisant les opportunités génératrices de revenus.

L'exode rural et les migrations entre les îles provoquent une augmentation dans la construction civile et par conséquent les besoins de la demande en matériaux de construction ce qui conduit à une forte pression sur les ressources naturelles.

Cette analyse permet de voir les dimensions socio-économiques de la gestion et de la protection environnementale et par conséquent le besoin d'un développement durable. Les mesures institutionnelles sont nécessaires pour créer les opportunités, les alternatives pour la génération des revenus et pour améliorer les pratiques de production agricole, de l'élevage et de la sylviculture. Ces pratiques améliorées non servent nécessairement à augmenter les niveaux de revenus mais facilitent la conservation des niveaux actuels en minimisant la dégradation environnementale et en stimulant l'usage durable des ressources naturelles.

2.5 Les potentialités environnementales

Malgré les problèmes environnementaux, le Cap Vert dispose d'un nombre variable de potentialités qui doivent être exploitées d'une manière durable :

- Une quantité d'eau pluviale estimée à 181 millions de m³/an qui se perdent par écoulement superficiel mais qui pourraient être captés et stockés à l'aide des technologies et des mesures appropriées.
- Les ressources océaniques et la zone du littoral comme un potentiel de production des aliments, du sel, de l'énergie, de l'eau et pour l'aquaculture et le développement touristique.
- Une biodiversité qui présente des grandes potentialités en termes de richesses des espèces et qui à l'aide des surfaces protégées (terrestres et marines) offre des valeurs scientifiques et touristiques ;
- Un paysage naturel qui est diversifié et offre une grande potentialité pour le tourisme de montagne et de mer.
- Le soleil, la mer et le vent comme sources d'énergie renouvelable et pure.
- Les ressources forestières ont un rôle important dans la lutte contre la désertification ; l'augmentation de la capacité d'infiltration du sol et de rétention de l'eau ; l'amélioration du paysage et la fourniture des matériaux secondaires et comme sources de revenus pour la population rurale.

2. 6 Les aspects institutionnels

L'intégration institutionnelle des questions environnementales est relativement récente, ce qui implique le besoin d'adopter des mesures spécifiques pour renforcer et consolider le cadre institutionnel et développer des instruments pour la gestion, le suivi et l'évaluation de la politique environnementale

Les aspects institutionnels du secteur de l'environnement disposent des potentialités suivantes :

- Une forte sensibilité de la part du pouvoir centrale
- Un développement notable des associations et des ONG
- Un plus grand intérêt manifesté sur l'environnement au sein de l'agenda international et de la coopération bilatérale et multilatérale.
- L'existence au sein des institutions nationales d'une capacité humaine et technique suffisante pour l'accumulation et le transfert des connaissances

Pour les prochaines dix années l'adaptation de la structure organique actuelle constitue une priorité pour mieux dynamiser et répondre aux problèmes et surtout assurer l'effectivité de la politique nationale sur l'environnement.

2. 7 Les aspects législatifs

Le Cap Vert dispose d'un cadre normatif, ample et plus ouvert en relation aux composantes environnementales. Il existe une grande préoccupation du législateur de protéger la nature et maintenir l'équilibre écologique. Cependant il faut noter que :

- les lois approuvées sont encore peu diffusées ce qui fait qu'elles sont mal connues par les citoyens, les dirigeants, les fonctionnaires et les agents de l'Administration Publique.
- Les lois et leurs réglementations sont fondamentalement complexes ce qui les rend peu compréhensibles par la grande majorité de la population.
- La majorité des citoyens n'ont pas l'intérêt et les habitudes de s'informer.

Les mesures prioritaires recommandées dans ce domaine sont :

- Elaborer un Code d'environnement, une collection de la légalisation environnementale avec des commentaires et des remises comme étant des instrument de divulgation du Droit de l'environnement capverdien.
- Promouvoir la diffusion des lois sur l'environnement
- Réglementer le cadre d'intervention des associations ou des ONG à vocation environnementale pour faciliter leur engagement dans la dissémination et l'absorption des lois pertinentes
- Procéder à la réglementation des lois en considérant comme prioritaire les cas où cette réglementation est absente et où sans elle l'application des normes est impossible

2. 8 Les problèmes prioritaires

Les problèmes prioritaires du point de vue technique, sont les suivants:

- La faible disponibilité de l'eau de qualité pour la consommation humaine, l'irrigation et l'industrie.
- La perte de la biodiversité marine et terrestre
- Le faible assainissement de base avec les effets négatifs pour la santé publique et le développement touristique.

Les causes principales de la majorité des problèmes identifiés sont :

- L'insuffisance de l'aménagement du territoire et urbanistique
- L'absence des indicateurs pour l'environnement, des normes, valeurs optimales et limites et le manque de connaissance des valeurs actuelles ce qui rend difficile le suivi de la qualité environnementale et le contrôle.
- La faible niveau d'éducation, formation, information et sensibilisation environnementale
- L'insuffisance de la législation, la réglementation, le contrôle et la divulgation des lois en vigueur dans le pays.
- La faible capacité technique et administrative dans le domaine de l'environnement au niveau des services publics nationaux et municipaux.

3. LES VISIONS ET LES STRATEGIES

Pour la continuité de la politique environnementale, le PANA II a retenu la vision environnementale générale formulée dans le cadre du PANA I et qui a contribué à la vision pour le développement national et qui a été intégrée dans les Grandes options du Plan, 2001-2005 – Agenda Stratégique du Gouvernement actuel.

Vision du Développement

Un pays ouvert au Monde, un système productif fort et dynamique, basé sur la Valorisation de son capital humain, sa capacitation technologique et sa culture
 Une société solidaire, de paix et de justice sociale, démocratique, ouverte et tolérante.
 Un pays doté d'un développement humain durable, avec un développement régional équilibré ayant un sens éthique et environnemental basé sur une conscience écologique développée.

Vision environnementale

Une société consciente du rôle et des défis de l'environnement pour un développement économique et social durable et aussi consciente de ses responsabilités en relation aux générations futures et déterminée à utiliser les ressources naturelles d'une manière durable "

Dans ce contexte chaque municipalité orientée par la vision environnementale globale a défini sa propre vision de développement municipal et environnemental sur un horizon de dix ans (annexe n°2). Les plans environnementaux municipaux stratégiques et opérationnels ont leur base sur ces visions. De la même manière les neuf plans intersectoriels environnementaux ont défini des visions thématiques sectoriels qui vont aider à atteindre la vision environnementale globale et par conséquent la vision du développement national durable (annexe n°3)

Comme indiqué dans le PANA II –Stratégique (DGA, avril 2002), l'opérationnalisation de cette vision sur un horizon de dix ans exige une approche intégrée qui :

- Renforce les interventions dans les domaines de: a) la conservation des ressources spécialement la biodiversité et les zones côtières, b) la vulnérabilité climatique, c) la protection et l'augmentation des périmètres reboisés, d) l'environnement urbain dans son ensemble.
- Assure une approche spatiale intégrant dans le temps les problèmes environnementaux pour :i) surmonter les carences en infrastructure, ii) procéder à la récolte, la systématisation et la diffusion de l'information basée sur la connaissance progressive du territoire et iii) servir pour trouver des solutions appropriées aux questions environnementales.
- Garante la convergence des synergies dans le sens de la lutte contre la pauvreté qui est l'objectif final de toute action en harmonisant avec la dimension du genre.
- Dynamise les instruments de planification (territorial, environnementale, économique et sociale) et priorise les problèmes environnementaux surtout ceux qui représentent des risques pour les populations.

- Organise et renforce la capacité des interventions de l'Administration Centrale, des Autarchies et des organisations de la société civile dans une action d'ensemble et complémentaire.
- Clarifie les responsabilités et le rôle des acteurs, réconcilie les intérêts et renforce l'information, la sensibilisation et la participation de la société civile ayant comme base l'éducation et la formation environnementale
- Assure la coordination entre les politiques environnementales des divers secteurs sociaux et économiques.
- Renforce les partenariats et clarifie le rôle du secteur privé
- Dynamise l'investigation scientifique et le développement technologique sur la base de la disponibilité et l'attribution des moyens.

Au cours de l'élaboration des neuf Plans Environnementaux Intersectoriels et des six Plans environnementaux Municipaux, la conception d'une approche intégrée a été commencée et elle sera renforcée par la préparation et la signature des protocoles de collaboration (activités de la mise en œuvre en première année du PANA II)

L'intégration en cours de politiques et stratégies environnementales aux Plans de Développement National, Régional et Municipal assurera un Développement économique et humain durable dans son ensemble.

4 PROGRAMMES AU NIVEAU NATIONAL

Le secteur environnemental est multidimensionnel et transversal. L'harmonisation des plans sectoriels évite la duplication et le risque d'omettre des options stratégiques essentielles. Ainsi neuf Plans intersectoriels pour l'environnement (PAIS) ont été préparés sur les thèmes suivant :

- Environnement et Gestion durable des ressources hydriques;
- Environnement et Santé Publique;
- Environnement et Biodiversité;
- Environnement et aménagement du territoire;
- Environnement et Education, Formation, Information et Sensibilisation;
- Environnement et Tourisme;
- Environnement et Agriculture, Sylviculture et élevage;
- Environnement et Pêches;
- Environnement et Industrie, Energie et Commerce.

Les groupes Intersectoriels de travail pour l'environnement (GITA) ont été constitués, un pour chaque thème, pour élaborer les PAIS en collaboration avec l'Equipe de Coordination (EC-PANA II) du processus d'élaboration du PANA II. Cette approche a permis d'avoir des PAIS qui sont reconnus et partagés par tous les acteurs engagés dans la préparation et par les acteurs qui constituent la force principale de la mise en place.

Le processus d'élaboration des PAIS a été fait sur la base d'une analyse des problèmes et des opportunités en intégrant l'évaluation des plans en cours et en projection ayant un financement acquis/garanti ou non et les capacités de ces plans à résoudre les problèmes prioritaires ou à exploiter les potentialités identifiées.

Pour chaque thème des visions environnementales thématiques et des orientations stratégiques globales ont été développées. Les PAIS sont des plans stratégiques d'orientation qui en plus de présenter des programmes et des interventions

concrètes, fournissent la base pour le développement des programmes sectoriels en intégrant les questions environnementales.

En plus des PAIS sept études de base ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du PANA II sur des thèmes techniques spécifiques qui abordent les problèmes environnementaux. Les thèmes abordés par ces études sont :

- Les impacts (les effets) de l'extraction des matériaux inertes (par exemple le sable) au Cap Vert
- Les méthodes alternatives de contrôle et de limitation de l'utilisation du sable dans les constructions civiles et ouvrages publics
- Le plan de gestion des ressources des pêches
- Le plan de gestion des déchets solides
- Le système de suivi et contrôle de la qualité environnementale
- Les impacts (effets) du PANA II sur les aspects du genre et de la pauvreté
- La législation, la réglementation et les instruments de contrôle dans le secteur de l'environnement

Les résultats de ces études ont contribué à l'élaboration des documents des PAIS et des PAM. Les conclusions et les recommandations des ces mêmes études ont été reprises par le document principal du PANA II lui-même.

Elles ont fourni également des indications pour la réalisation des nouvelles études : études de la viabilité de l'importation du sable du continent africain, l'élaboration du plan de gestion des déchets liquides et l'étude de l'état des stocks d'espèces marines.

Les PAIS dans leur globalité contiennent les orientations suivantes :

Gestion durable des ressources hydriques.

- La grande majorité vise la mobilisation des ressources, la construction des infrastructures hydrauliques qui permettent l'accès à l'eau en des bonnes conditions d'hygiène et de santé pour la population et la réduction de la perte de cette eau dans l'agriculture. La protection des ressources hydriques contre la pollution constitue également une priorité.

Santé publique

- la priorité est donnée aux mesures préventives de lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires : maladies diarrhéiques, paludisme, tuberculose etc. et la gestion des déchets hospitaliers.
- Le Plan de Gestion des déchets a abordé, dans son contexte d'étude thématique de base, à fonds le diagnostic sur le problème de gestion des déchets. Ainsi dans le cadre des interventions concrètes sur la gestion des déchets solides, les actions suivantes ont été marquantes : la réduction des déchets, la législation, la localisation et la bonne gestion des dépôts des déchets et aussi la mise en œuvre des études de viabilité pour la réutilisation et le recyclage des déchets.

Biodiversité

- La biodiversité vise l'amélioration des connaissances sur la biodiversité marine et terrestre sur tous les sens liés à la valorisation et la conservation *in situ* de cette même biodiversité.
- La gestion de la biodiversité terrestre est strictement liée à la gestion des ressources hydriques, la modernisation de l'agriculture, la sylviculture et l'élevage, la promotion des activités génératrices de revenus pour les populations surtout rurales et par conséquent la réduction des pratiques agricoles non adaptées, l'exploitation non contrôlée des ressources naturelles et de l'extraction des matériaux inertes.
- Pour la biodiversité marine les priorités sont centrées sur l'amélioration des connaissances sur les espèces marines en général avec une attention particulière sur les espèces en voie de disparition et les espèces endémiques et sur la gestion rationnelle de la zone côtière.

Aménagement du territoire

- Les programmes considérés prioritaires sont l'élaboration des Plans d'aménagement du territoire, des Plans d'urbanisation municipales, la constitution d'un système national de cadastre, la création d'un système d'information territoriale, la production de la cartographie digitale et la réalisation et la modernisation du réseau géodésique national et la formation/habilitation technique.
- L'étude thématique réalisée sur les méthodes alternatives de construction pour la réduction de l'utilisation du sable a montré le besoin fondamental de procéder à une étude de viabilité sur l'approvisionnement du marché en sable importé à partir du continent africain et une étude de l'impacte de l'extraction du sable sur le fonds de la mer.

Education, formation, information et sensibilisation

- Le secteur dispose d'un vaste programme d'éducation environnementale qui contemple tous les niveaux de l'enseignement et la population en général avec un objectif principal de doter les groupes sociaux d'un sens de responsabilité et de sentiment d'urgence sur les problèmes de l'environnement. IL contribue à la constitution d'une garantie pour la recherche et la mobilisation des moyens propres pour résoudre les problèmes. En plus du PAIS environnement et éducation, tous les PAM et les autres huit PAIS contiennent des programmes thématiques spécifiques pour l'éducation, la formation et la communication environnementale. Les ONG ont un rôle très important à jouer dans ce processus.

Tourisme

- Le secteur cherche à développer un tourisme durable dans tout le pays en fonction des potentialités réelles existantes et en garantissant un impact positif sur le développement socio-économique durable.
- Dans ce cadre sont mis en évidence les programmes qui facilitent :
 - La diversification de l'offre des produits touristiques nationaux et le développement d'un plus grand effort de promotion de l'écotourisme aussi bien qu'à la plage qu'en montagne.
 - Le développement d'un meilleur système de contrôle des zones touristiques afin de garantir la sécurité des personnes et la préservation des indigènes et les autres caractéristiques
 - L'intégration des préoccupations environnementales dans la formation professionnelle touristique des guides mais aussi des autres cadres du secteur.
 - La réduction de l'effet négatif des activités touristiques comme par exemple la production et la gestion des déchets solides et le traitement des eaux résiduelles, la localisation et la construction des installations

Agriculture, Sylviculture e élevage

- Dans l'agriculture notamment en zones rurale la priorité à court, moyen et long terme est donnée aux interventions intégrées basées sur l'investigation et l'introduction des pratiques agricoles et technologiques plus rentables pour trouver la solution aux multiples problèmes qui affectent directe ou indirectement les populations rurales et réduire la pauvreté
- La priorité est donnée aussi aux actions de recherche des alternatives à l'utilisation du bois de feu et autres biomasses.

Pêches

- Les priorités sont orientées vers une gestion rationnelle des ressources halieutiques et la promotion de la qualité des produits.
- La formation et la capacitation des opérateurs de la pêche à tous les niveaux constituent aussi une priorité du secteur et les actions doivent être orientées vers la promotion d'une plus grande connaissance des processus naturels et humains et un aménagement approprié de la zone côtière en donnant des possibilités de maximiser les résultats sur la base d'une exploitation durable des potentialités.
- Le plan de gestion des pêches élaboré à l'aide d'une étude thématique de base a introduit une série des mesures concrètes à prendre et il a identifié des données de base pertinentes à utiliser pour analyser à fonds le plan et suivre l'impact de la gestion améliorée.

Industrie, Energie et Commerce

- Dans le secteur de l'énergie les priorités sont centrées sur l'électrification des zones rurales à l'aide des énergies renouvelables (éolienne et solaire) et la promotion du programme des énergies domestiques dans le but de réduire l'utilisation du bois de feu
- Pour le secteur industriel la priorité repose sur la réalisation des études de l'impact des industries nationales sur l'environnement afin d'être cataloguer
- Au niveau du secteur du commerce, il est mis en évidence le problème de la grande production des déchets solides à cause de l'importation non limitée des emballages non dégradables et non retournables. Les orientations prioritaires sont la révision de la législation et le renforcement des activités de contrôle, l'intégration à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la révision et la définition des mécanismes de contrôle de l'importation des emballages, la dynamisation de la coopération commerciale et la participation aux activités de la CEDEAO

5. PLANS ENVIRONNEMENTAUX MUNICIPAUX

La constitution de la République du Cap Vert réserve aux citoyens le droit à un environnement sain et écologique équilibré

La protection de l'environnement est de la responsabilité de chaque individu en partant du principe de « qu'un meilleur environnement commence par moi ». Le processus participatif et décentralisé est la forme la plus facile de résoudre les problèmes environnementaux et exploiter le potentiel environnemental du pays d'une manière durable, il provoque la motivation de la population pour assurer concrètement leurs responsabilités. Ce principe constitue la base pour l'élaboration et la mise en œuvre décentralisée des Plan environnementaux municipaux (PAM).

Au Cap Vert, il existe 17 Municipalités. Dans une première phase six municipalités ont été sélectionnées sur la base des critères prédéfinis (tableau n° 4) comme par exemple la représentativité de l'environnement du pays et la capacité technique disponible au niveau municipal. Sur les six plans déjà élaborés, la gestion des ressources naturelles, (eau, sol, et biodiversité) et la gestion des déchets apparaissent comme les problèmes prioritaires. L'aménagement du territoire, la capacitation technique des institutions et les programmes d'éducation, de formation professionnelle, de l'information et de la sensibilisation environnementale constituent une base essentielle pour la réalisation des programmes à caractère technique.

Les équipes municipales environnementales (EMA) ont été appuyées techniquement dans le processus d'élaboration des PAM par la Cellule de l'environnement (NA) créée spécialement pour ce travail et installée au siège de l' ONMCV et par l'équipe de Coordination du PANA II. (EC- PANA II)

Tableau 4: Phases d'élaboration des PAM

Phase 1	Boa Vista, Praia, Ribeira Grande, Santa Cruz, S. Filipe e S. Vicente
Phase 2	Maio, Paúl, Porto Novo, Sal e S .Nicolau
Phase 3	Brava, Mosteiros, S. Domingos, S. Miguel, Santa Catarina e Tarrafal

Le processus de planification est constitué de phases suivantes:

- Les diagnostics participatifs des problèmes et des potentialités environnements
- La définition des priorités et l'analyse des problèmes et des opportunités
- L'identification des orientations stratégiques et les programmes prioritaires

- La restitution et la validation des plans au niveau municipal

Une réunion de concertation nationale a été organisée à la fin du processus pour analyser les ressemblances et les similitudes existantes entre les problèmes et les plans identifiés par les six PAM élaborés et ceux des autres municipalités. Ce qui a permis de faire une estimation bien fondée des coûts nécessaires pour la mise en œuvre des 17 PAM qui sont au niveau national.

Les six PAM élaborés indiquent comme priorités la gestion des ressources naturelles (eau, sol, et biodiversité) et la gestion des résidus. L'aménagement du terrain, la capacité technique institutionnelle et les programmes de l'éducation, la formation professionnelle, l'information et la sensibilisation environnementale constituent une base essentielle pour la réalisation des programmes de contenu technique.

Ces domaines sont prioritaires dans toutes les municipalités avec une différence relative d'importance. Les rapport des PAM présentent les détails sur les problèmes prioritaires et les respectives interventions qui sont nécessaires (annexe n°4)

6. LES CONDITIONS DE LA MISE EN OEUVRE

Pour consolider tout le processus de la mise en place des politiques environnementales il est nécessaire de matérialiser et d'exécuter le projet d'organisation institutionnelle du secteur de l'environnement à l'aide de l'intégration des principes suivants :

- La socialisation des problèmes environnementaux
- La participation et l'intégration des acteurs avec un fonctionnement bien articulé du système de gestion environnementale
- La bonne articulation entre l'environnement et l'aménagement du territoire
- La décentralisation est une condition fondamentale pour le développement de la politique environnementale.
- La création d'une capacité environnementale stable et durable à tous les niveaux.
- La création des structures sur la base de celles qui existent et sur une perspective réelle.
- La définition comme priorité l'action d'apprentissage et de transfert des connaissances (apprendre par les actions)

Il faut rappeler que la loi de base de la politique de l'environnement associe particulièrement l'environnement à l'aménagement du territoire et à la planification économique.

Pour la gestion durable de l'environnement l'étude sur l'analyse institutionnelle a proposé la création au niveau central d'une structure constituée des Entités suivantes :

- Un Conseil national qui est constitué des Ministres chargés des départements représentés au Comité de pilotage qui sont chargés de la définition et de la mise en œuvre des politiques
- Une Entité Centrale qui est la Direction Générale de l'Environnement (DGA),

- Un comité de Pilotage constitué des représentants des Directions Générales qui sont impliquées dans le secteur, les Instituts scientifiques existants, la Structure Centrale de Coordination du pouvoir local et l'Association Nationale des Municipalités du Cap Vert (ANMCV)
- Des Correspondants permanents (Points Cibles) de l'environnement au sein des Directions Générales et des Instituts. Ces cadres points cibles doivent avoir des compétences et des connaissances appropriées qui leurs permettront de représenter et faire le suivi (monitoring) des questions environnementales
- un Conseil Consultatif constitué des représentants du secteur privé, de la société Civile et autres institutions publiques et des partenaires internationaux.

Le rôle de l'Entité Centrale - la Direction Générale de l'Environnement (DGA) - est fondamentalement la conception, la dynamisation, la coordination et la supervision. La figure n°1 présente une proposition de l'organigramme de l'Entité Centrale.

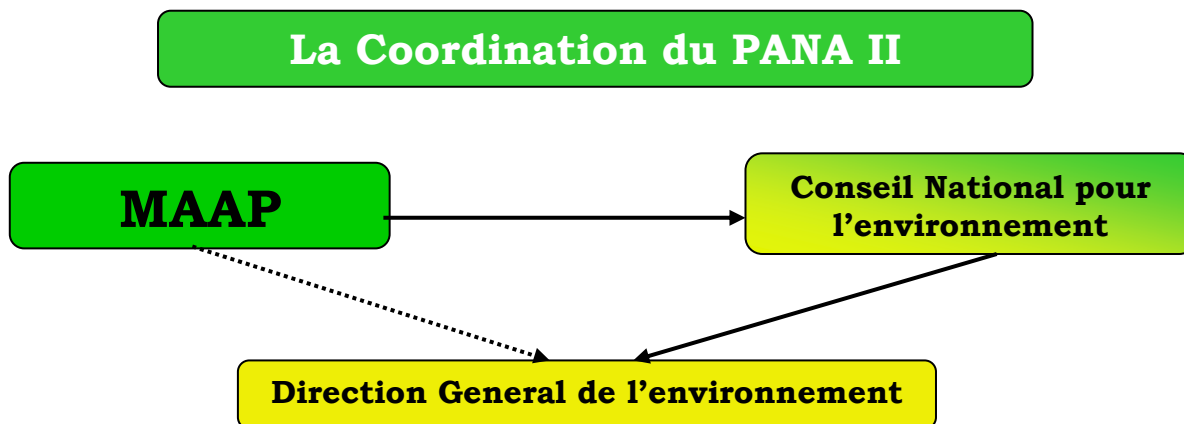


Fig. 6.1. Organigramme de l'Entité Centrale

L'installation et le fonctionnement du Conseil National pour l'environnement avec l'intégration additionnelle du secteur privé et de la société civile, assure l'engagement et la participation continue de tous les secteurs ayant des responsabilités environnementales directes et indirectes, des politiques et techniques au niveau municipal, national et internationale.

La corrélation entre les diverses secteurs sera assurée à l'aide d'un réseau des représentants permanents, points cibles, ayant les responsabilités suivantes :

- coordonner la participation sectorielle dans la mise en œuvre des programmes intersectoriels.
- Sensibiliser les cadres sectoriels sur l'environnement
- Représenter les secteurs aux réunions techniques sur l'environnement
- Diffuser au niveau interne et externe les informations et les résultats des activités environnementales du secteur.

Au niveau municipal, les équipes techniques environnementales sont importantes pour coordonner et suivre la mise en œuvre des PAM et maintenir les liaisons avec l'Entité Centrale et les secteurs techniques au niveau national. Les conseils municipaux de l'environnement des partenaires auront au niveau municipal

un rôle semblable à celui du Conseil National de l'environnement. Un réseau des représentants permanents (points cibles) environnementaux et communautaires ayant des responsabilités semblables à ceux du niveau central, assurera l'engagement et la participation actifs et continus de la société civile sur la mise en place, le suivi (monitoring) et la révision éventuelle des PAM.

7 LA MISE EN PLACE, LE FINANCEMENT ET LE SUIVI (MONITORING)

7.1 Cadre Logique Principal

Le Cadre Logique principal (tableau n°4) est une combinaison des visions, des lignes stratégiques et des mesures identifiées dans les PAIS et les PAM. Il utilise comme objectif global la vision du développement durable et comme objectif spécifique la vision environnementale formulée dans le cadre du PANA I, par conséquent les visions de chaque thème ont été résumées et formulées comme des résultats spécifiques.

7.2 La mise en place

Le début de la mise en oeuvre du PANA II est prévu pour 2004. Pour faciliter ce démarrage les actions suivantes ont été identifiées :

- Les activités de développement institutionnel parmi lesquelles il faut citer :
 - la création et la mise en fonctionnement de l'Entité Institutionnelle Nationale;
 - l'établissement d'un Système de Suivi de la Qualité Environnementale (SSQA), et la revitalisation du Système d'Information Environnementale (SIA) déjà existant.;
 - l'engagement et la participation des partenaires internationaux;
 - l'élaboration, en partenariat avec le ministère des finances et les partenaires internationaux, d'un système harmonisé et efficace de la gestion financière et administrative;
 - Le montage d'une bibliothèque nationale sur l'environnement;
 - L'élaboration des Cadres Logiques et des plans annuels et pluriannuels de travail,
 - L'élaboration détaillée des fiches de projet y compris les divers types des indicateurs de mise en oeuvre et de l'impact environnemental;
 - Les négociations entre les acteurs engagés dans la mise en oeuvre des activités intersectoriels et l'élaboration et la signature de protocoles de collaboration;
- La mise en oeuvre des recommandations des études thématiques de base, des plans de gestion déjà préparés et ceux qui seront élaborés au cours de l'exécution du PANA II
- L'élaboration des guides de mise en place, de suivi (monitoring) et de planification stratégique sectorielle pour assurer l'intégration des actions environnementales.
- L'élaboration des PAM des onze autres restantes municipalités.
- La révision et l'amélioration des PAIS.
- La divulgation du PANA II et les plans issus du processus du PANA II.

Par ailleurs en plus des actions ci-dessus la mise en oeuvre du PANA II est basée sur les calendriers d'exécution des plans issus du processus du PANA II lui même (les PAM e les PAIS), et dépend surtout de la création et la mise en fonctionnement de l'Entité Institutionnelle (la DGA). Le plan détaillé de travail pour les années suivantes sera élaboré seulement au second trimestre de 2004.

En considérant que le PANA II est un document d'orientation de nature dynamique des révisions périodiques sont prévues. Ainsi Les programmes environnementaux qui seront élaborés doivent être encadrés dans les analyses présentées par le PANA II. Ils devront être conçus en stricte collaboration avec les autres responsables (Municipalités et sociétés civile).

Tableau 7.1 Cadre Logique de PANA II

Objectif Général	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèse
Un développement économique et social durable	En 2013, les indicateurs économiques et sociaux améliorés	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports annuels de Développement de la Banque Mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> Sans qu'il ait changement dans la politique environnementale nationale et internationale
Objectifs spécifiques	Indicateurs	Sources de vérification o	Hypothèse
Une société consciente du rôle et des défis de l'environnement pour le développement économique et social durable convaincue des ses responsabilités en relation aux générations futures et déterminée à utiliser les ressources naturelles d'une manière durable.	<ul style="list-style-type: none"> En 2013, les valeurs des principaux indicateurs améliorées au moins à 15% En 2013, le niveau de connaissance sur les aspects environnementaux des diverses couches de la société a augmenté au moins à 50% 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats des enquêtes nationales biannuelles sur l'environnement Les rapports annuels sur les changements de qualité environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Un Gouvernement sensibilisé Le dynamisme et plus de corrélation et de concertation entre les services publics La Concertation entre les bailleurs des fonds et le gouvernement sur les modalités de financement La communication entre tous les intervenants
Objectifs spécifiques	Indicateurs	Sources de vérification o	Hypothèse
1. Une structure efficiente et effective de gestion des ressources hydriques.	<ul style="list-style-type: none"> En 2010, au moins, 30% des eaux résiduelles des centres urbains réutilisés En 2010, au moins 30% des eaux superficielles utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports semestriels nationaux et municipaux Le Système d'information environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> La collaboration entre les municipalités, INGRH et Délégations du MAAP La disponibilité financière Les Services Publics sensibilisés sur l'usage rationnel
2. les conditions de salubrité d'un environnement sain 3. (voir aussi les résultats 8, 9, e 10)	<ul style="list-style-type: none"> En 2013, 100% des déchets non biodégradables En 2013, 100% des eaux résiduelles réutilisées En 2013, 100% des huiles usées des principaux centres urbains récupérées et stockées e tau moins 50% traitées 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports semestriels des départements nationaux et municipaux d'assainissement de base Le Système d'information environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Les Plans de Gestion des déchets opérationnel et en cours La disponibilité Financière Les Services Publics sensibilisés sur l'usage rationnel des ressources (consommables)
4. la diminution accentuée des maladies infectieuses et parasitaires	<ul style="list-style-type: none"> jusqu'en 2008, diminuer à 15%, l'incidence des maladies infectieuses et parasitaires jusqu'à 2008, diminuer en 25 %, du poids de ces maladies na mortalité 	<ul style="list-style-type: none"> les rapports semestriels de progrès Les statistiques de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Les Plans de Gestion des déchets opérationnel et en cours Le Financement disponible

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Sources de vérification o	Hypothèse
5. Une biodiversité viable dans la satisfaction des besoins de développement économique et social durable des générations actuelles et futures (voir aussi les résultats 5 e 9)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2005, toutes les surfaces protégées existantes réglementées ▪ A partir de 2004, le renforcement du contrôle de l'importation et de l'exportation des espèces terrestres et marines ▪ Jusqu'en 2005, toutes les surfaces protégées (terrestres et marines) délimitées et démarquées. ▪ Jusqu'en 2006, les principaux écosystèmes recensés et caractérisés ▪ Jusqu'en 2008, les Plans de Gestion de toutes les surfaces protégées élaborés en mis en oeuvre. ▪ En 2013, au moins, 80% des écosystèmes ayant de fort indices de concentration de la biodiversité récupérés et protégés. ▪ En 2013, 100% des espèces en risque de disparition protégées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports semestriels du INIDA, INDP, DGA, DGASP, DGP, Municipalités, ONG ▪ Les Plans de Gestion des Ecosystèmes ▪ Les rapports semestriels de mise en œuvre des plans de gestion écosystèmes ▪ Le Système d'information environnementale ▪ Les rapports annuels sur les changements des qualités de l'environnement ▪ Le Livre blanc sur la gestion de la biodiversité au Cap Vert ▪ La Liste rouge des espèces menacées de disparition actualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les effets des changements climatiques au Cap Vert minimisés ▪ Le Sans des incidences naturelles ▪ L'assistance technique spécialisée internationale disponible
6. un tourisme durable en fonction en fonction des potentialités réelles de chaque île	<ul style="list-style-type: none"> ▪ jusqu'en 2006, au moins, 80% des opérateurs touristiques adhèrent formellement au Code de Conduite du tourisme durable. ▪ A partir de 2006, les licences pour la construction touristique sont accordées ou renouvelées seulement aux entreprises qui ont signé le Code du Tourisme Durable ▪ Les licences pour la construction touristique sont émises ou renouvelées seulement pour des entreprises qui ont signé le Code du Tourisme Durables et ont présentés des Plans concrets de gestion des et traitement de gestion et de traitement des déchets et des eaux résiduelles. ▪ A partir de 2007, au moins. La moitié de la croissance moyenne annuelle de touristes soit à travers le programme écotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les licences ▪ Les Plans d'investissements touristiques ▪ Les Plans de construction touristique ▪ Les Plans de développement urbain ▪ Les rapports annuels municipaux ▪ Le Code de Conduite du Tourisme Durable, avec une liste de signature des opérateurs touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un développement international continu de l'écotourisme et du tourisme et du tourisme responsable ▪ La sensibilité des touristes sur l'impact environnemental de leurs activités ▪ Une application stricte de la législation par les autorités locales et nationales.

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Sources de vérification o	Hypothèse
7. Une valorisation durable des capacités productives des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2013, une surface effective de 2500 ha, irriguée en système moderne. ▪ En 2013, la surface irriguée avec l'irrigation localisée doublée ▪ En 2013, 20% des surfaces en cultures pluviales en zones sub humide d'altitude reconvertis en systèmes de production mais durables ▪ En 2013, 10% des surfaces en cultures pluviales en zones semi-arides sont reconvertis en système de production sylvopastorale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Statistiques agricoles ▪ Le Recensement agricole ▪ Les rapports annuels municipaux. ▪ Les rapports annuels du INIDA, DGASP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Développement du marché national et international à faveur des produits amis de l'environnement ▪ Les barrières internationales (prix, importation des produits) dépassées
8. Une gestion durable et la conservation des ressources marines 9. (ver aussi le résultat 4 et 13)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ jusqu'en 2004, période de défense des langoustes côtières, les tortues marines et les mollusques actualisés et définie ▪ à partir de 2004, au moins, 250 pêcheurs et vendeuses de poissons formes annuellement et entraînés sur la conservation du poisson. ▪ Jusqu'en 2004, la législation sur la pêche, la réglementation de la pêche sportive et un plan de contrôle sont élaborés ▪ A partir de l'an 2006 le Plan de gestion des surfaces marines protégées sont élaborés et un plan de gestions des pêcheries mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Statistiques des ressources marines ▪ Les Rapports techniques ▪ Les Rapports semestriels de la mise en œuvre du Plan National des la gestion des pêches ▪ Le système d'information environnementale ▪ Le Bulletin Officiel de la République du Cap Vert 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bon fonctionnement des conventions internationales ▪ L'application de la législation nationale par les bateaux étrangers.
10. Une industrie productive avec un niveau minimum de pollution.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2004, les indicateurs de pollution industrielle définis et diffusés ▪ En 2004, concrétisée la divulgation de la réutilisation des déchets industriels ▪ A partir de 2005, toutes les industries classées selon le degré de leur action agressive sur l'environnement. ▪ En 2005, la législation sur l'industrie extractive et parques industriels définie et élaborée et à partir de 2006 la législation réglementée et contrôlée ▪ En 2006 la politique de la qualité de la production élaborée et mis en place (avec des critères environnementaux et une certification) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Rapports techniques ▪ Les dépliants techniques ▪ La liste de Classification ▪ Le Bulletin Officiel ▪ Les modèles de certification - timbres ▪ Bulletin informatif par secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les technologies innovatrices disponibles sur le marche international et adaptées aux conditions du pays. ▪ Les entreprises industrielles et de construction civile motivées pour investir en Technologies pures.

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Sources de vérification o	Hypothèse
11. Une production et utilisation de l'énergie efficiente et écologiquement durable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir de 2005, une augmentation annuelle d'au moins 2% de la proportion des énergies renouvelables dans le bilan énergétique national ▪ A partir de 2004, les consommateurs sensibilisés pour l'utilisation rationnelle. ▪ En 2005, plans d'utilisation ▪ En 2005 les Plans d'utilisation rationnelle de l'énergie introduits sur au moins 25% des industries et des services publics et à 100% en 2013 ▪ Jusqu'en 2007, l'usage du bois de feu et autres biomasses réduit à 50% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Plans sectoriels ▪ Les rapports financiers des secteurs industriels ▪ Les Statistiques de vente de gaz en zones rurales et urbaines. ▪ Les Statistiques de la DGASP ▪ Les Rapports municipaux sur les coups non contrôlés du des arbres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services publics sensibilisés sur l'usage rationnel de l'énergie pure disponible sur le marché international et adaptable aux conditions du pays. ▪ Les technologies pures et économiquement viables.
12. Un commerce dynamique et moderne qui respecte et protège.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'en 2008, 90% de l'importation des emballages contrôlés ▪ Jusqu'en 2005, la taxe écologique redéfinie et adaptée ▪ A partir de 2004, un contrôle des emballages, des déchets et leur recyclage. ▪ A partir de 2004 les actions environnementales sont développées et stimulées. ▪ A partir de 2004, l'étiquetage et la certification environnementale développés (Eco étiquetages, ISOs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapport des services des douanes ▪ Le Bulletin officiel ▪ Les rapports techniques ▪ Les rapports des Chambres de commerce ▪ Les rapports des associations des commerçants. ▪ Les rapports des associations des consommateurs ▪ Les rapports de l'inspection générale des activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les technologies pures disponibles sur le marché international et adaptables aux conditions du pays. ▪ Les technologies pures et économiquement viables.

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Sources de vérification o	Hypothèse
13. Les municipalités avec un développement durable et une population activement engagée dans l'exploration responsable et la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les indicateurs cités pour les autres résultats regroupés par Municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports de formations, listes de formés. ▪ Les plans et les projets préparés par les formés. ▪ Les Quadros logiques et les plans de travail des PAM ▪ Les rapports semestriels d'avance ▪ Les rapports financiers ▪ Les rapports annuels sur les changements dans la qualité environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La décentralisation. ▪ La bonne collaboration entre les municipalités et les services publics décentralisés
14. Une population formée, informée et engagée dans le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir de 2005, augmenté de 15% par an le niveau de connaissance de la population sur l'environnement ▪ Jusqu'en 2006, l'éducation environnementale intègre des activités pratiques sur les programmes d'enseignement de base, secondaire, universitaire et d'éducation des adultes. ▪ A partir de 2006, l'éducation environnementale est intégrée dans des programmes spécifiques de formation et développement communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Curricula de l'enseignement de base, secondaire et supérieur ▪ Les Curricula des formations professionnelles ▪ Les résultats des textes et des examens ▪ Les Programmes de formation des adultes. ▪ Les Archives des journaux et autres publications. ▪ Les Archives de radio et télévision ▪ Les rapports semestriels et annuels des ONG. ▪ Les Enquêtes nationales biannuelle sur la qualité de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La responsabilisation et la formalisation des programmes environnementaux.

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Sources de vérification o	Hypothèse
Une exploitation efficiente des ressources naturelles (voir aussi les résultats 4, 8, 9, 10)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'en 2007, l'Administration Centrale et toutes les municipalités disposent des données de cadastre pertinentes disponibles. ▪ Jusqu'en 2008, les plans municipaux de gestion urbanistique disponibles à plus ou moins de 50%. <p>A partir de 2007, les ventes des terres et espaces pour toutes activités économiques sont définies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadastre national et municipal ▪ Les plans urbanistiques ▪ Les plans de développement municipal ▪ Le réseau national de géodésie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪
15. Un paquet législatif disponible et approprié	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2004, au moins 1 cours de formation en contrôle et fiscalité environnemental réalisé. ▪ En 2004 des brochures de plus ou moins 5 lois préparées et distribuées ▪ En 2005, toutes les Lois révisées ▪ En 2006 au moins 50% des Lois existantes réglementées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le Bulletin Officiel ▪ les Brochures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪
		Pré conditions	
		<p>Jusqu'en fin de septembre 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'Entité Centrale pour l'environnement établie et opérationnelle ▪ Les équipes techniques Municipales établies et opérationnelles ▪ Les cadres des équipes techniques Municipales et de la Structure Centrale de l'environnementale formés. 	

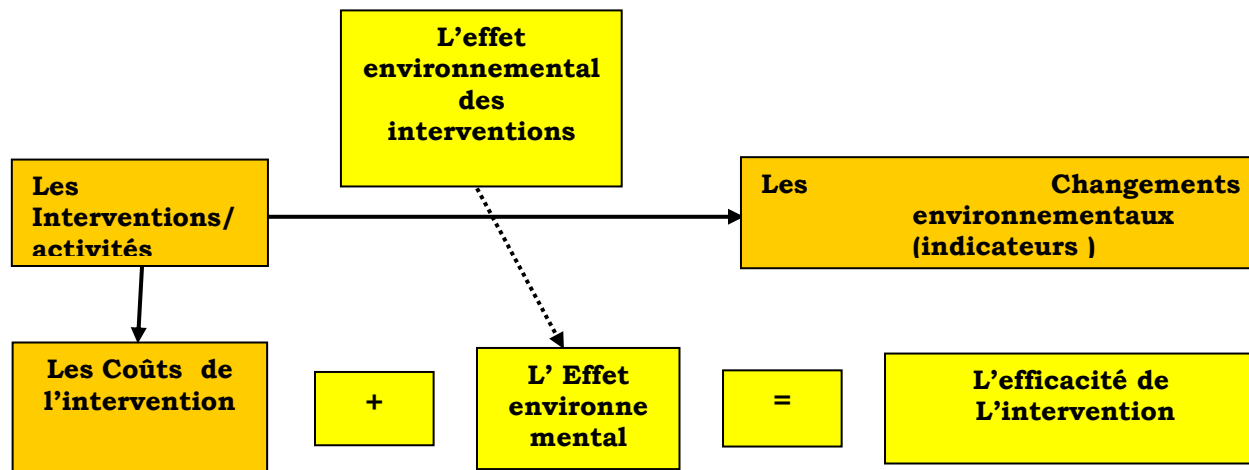
Cadre 5: Calendrier provisoire de la mise en oeuvre du PANA II.

Activité	Responsable	2004				2005				2006			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Opérationnalisation de l'Entité Centrale	MAAP - EC, MIT?	X	X										
Engagement des partenaires internationaux	MAAP- DGCI	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etablissements de système de gestion financière et Administrative	MAAP-EC		X	X									
Etablissement SSQA/ SIA	DGA, INIDA, INGRH etc.		X	X									
Elaboration des guides de planification et de mise en place.	EC/NA	X	X										
Création de la bibliothèque nationale	EC - DGA		X										
Etablissement du Conseil National	MAAP- EC		X	X									
Etablissement des équipes techniques municipales - phase 1	Municipalités NA-ANMVC	X	X										
Etablissement des équipes techniques municipales - phase 2, 3	Municipalités NA-ANMVC			X	X								
Améliorations des interventions	Secteurs /GEP Municipalités / NA	X			X				X				
Négociations des protocoles de collaboration	Secteurs /EC Municipalités/ NA	X	X		X	X			X	X			
Mise en place	Secteurs, Municipalités		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Monitoring et mise en place		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Monitoring de l'impact			X		X		X		X		X		X
la révision générale des Plans	EC, Secteurs Municipalités .											X	X

T=trimestre; EC= Entité Centrale ; NA = unités environnementales municipales

7.3 Suivi (Monitoring)

Le suivi (monitoring) est un élément essentiel de la mise en place et de l'éventuelle révision du PANA II et des PAIS et PAM. Le système aura 3 éléments comme indiqués sur la figure suivante :



le suivi (monitoring) du progrès (activités, projets spécifiques, programmes, développement des ressources humaines, engagement des partenaires et communication sociale):

- sur la base des plans de travail et de chronogrammes établis dans les PAIS et les PAM.
- Fréquence mensuelle.

le suivi (monitoring) des dépenses par programme et activités:

- sur la base des budgets établis aux PAIS et PAM
- Fréquence mensuelle.

le suivi (Monitoring) de la qualité environnementale:

- sur la base des valeurs actuelles, normes et limites établies aux PAM et PAIS
- fréquences périodes à établir

Principaux indicateurs environnementaux	
Degré de pollution par les déchets solides.	La biodiversité marine, terrestre (n° d'espèces, individus/espèces)
Quantité d'eau	Degré de couverture végétale
Quantité d'eau / degré de pollution	Surface arable, surface cultivée
Degré d'érosion	Surface reboisée
Degré de fertilité des sols	Degré de pollution de l'air
Degré de pollution du sol	Degré de qualité touristique

Dans les rapports semestriels les trois éléments seront liés d'une manière à identifier l'efficacité des activités et l'effet environnemental. Le dernier rapport sera évalué par les partenaires et les bénéficiaires d'une manière participative à l'aide d'un recueil de données au sein des communautés et la réalisation des rencontres semestrielles des partenaires.

Les programmes en cours et planifiés encadrés par le PANA II doivent être de la connaissance des responsables de l'Entité Centrale pour faciliter le suivi et le

monitoring de toutes les interventions environnementales. Les fiches contenant les informations nécessaires seront présentées sur la base des fiches de projets.

7.4 Mécanismes de financements

Les coûts de mise en œuvre du PANA II sont estimés sur la base des programmes, sub-programmes et projets qui sont identifiés dans les programmes des PAM et des PAIS et dans les recommandations formulées par les études des thèmes techniques de base.

Le financement du PANA II sera intégré au Budget Général de l'Etat dans la mesure du possible à partir de 2004

Les parties du budget à attribuer à l'Entité Institutionnelle Centrale, aux secteurs national et municipal seront définies au premier semestre de 2004. Le tableau suivant présente une proposition provisoire de répartition suivant les coûts calculés pour la période de 2004 à 2014.

Tableau 7.4. Programme pluriannuel de l'investissement public 2004-2014

SOUS-PROGRAMMES/PROJETS	Engagement (en millions)					
	Total		Financement garanti		Financement recherché	
	ESCV	USD	ESCV	USD	ESCV	USD
La Gestion durable de la Biodiversité	48.794,617	533,916	3.386,858	37,059	45.407,759	496,857
▪ Le Développement sylvopastoral et la réorientation de l'agriculture	42.748,047	467,754	2.484,551	27,186	40.263,497	440,568
▪ La Conservation de la nature et de la Biodiversité	5.217,636	57,092	698,726	7,646	4.518,910	49,446
▪ la gestion de la vulnérabilité environnementale	828,933	9,070	203,581	2,228	625,352	6,843
L'aménagement du territoire	9.147,503	100,093	2.202,722	24,102	6.944,390	75,986
L'augmentation de la disponibilité de l'eau	7.598,597	83,145	1.210,996	13,251	6.387,601	69,894
L'assainissement de base et de la santé	50.422,480	551,729	1.584,332	17,336	48.838,148	534,393
Le développement institutionnel	8.037,301	87,945	151,172	1,654	7.886,098	86,291
▪ le renforcement institutionnel , la capacitation et la législation	4.810,752	52,640	99,432	1,088	4.711,319	51,552
▪ L'éducation, la formation, et la sensibilisation environnementale	2.671,132	29,228	34,777	0,381	2.636,354	28,847
▪ Le suivi (Monitoring)	555,418	6,077	16,962	0,186	538,424	5,891
TOTAL	124.000,498	1.356,828	8.536,080	93,403	115.464,418	1.263,425

Tableau 7.5. la distribution provisoire du budget du PANA II sur la base des coûts estimés pour la période 2004-2014.

Programme		Pourcentage
1	Plans environnementaux municipaux s	60 %
2	Mise en œuvre des PAIS sans celui de l'Education	34 %
	PAIS Education formation, divulgation environnementale	1 %
3	Développement Institutionnel	1 %
	Législation, contrôle	0,5 %
	Mise en place du SSQA	0,5 %
	Mise en œuvre du Plan de Gestion de Rêche	2 %
	Etudes diverses.	1 %
Total		100 %

Les programmes identifiés au niveau Municipal et qui sont techniquement soutenus par les services centraux seront en principe financés par les budgets municipaux.

Les négociations entre les secteurs et les protocoles de collaboration doivent indiquer les responsables/les coordinateurs et les responsables pour la gestion financière.

Le PANA II sera financé par une combinaison de différentes sources : le budget général de l'Etat et les contributions des différents partenaires internationaux. Le système provisoire des fluxes de financement est présenté à l'annexe n0. 5

Il est fondamental d'avoir un système transparent et concis de gestion financière qui répond aux exigences des systèmes déjà adoptés par les partenaires internationaux et harmonisé avec celui qui est 'déjà établi par le Gouvernement.

8. Budget Global du Plan

SOUS-PROGRAMMES/PROJETS	ENGAGEMENT (en Millions)				Période
	Total des besoins		Garanti	GAP	
	ECV	USD	USD	USA	
1. les Plans Environnementaux Intersectoriels (PAIS)					
1.1 la gestion durable des ressources hydriques	4.170,16	45,630	31,144	14,486	2004-2014
1.2 La santé	325,82	3,565	0,06	3,505	2004-2014
1.3 La gestion durable de la biodiversité	2792,23	30,553	5,351	25,202	2004-2014
1.4 l' aménagement du territoire	1721,7	18,839	4,03	14,809	2004-2014
1.5 l'éducation	328,8	3,598	0	3,598	2004-2014
1.6 le tourisme	313,738	3,433	0,62	2,813	2004-2014
1.7 l'agriculture, la sylviculture et l'élevage	14726,27	161,137	17,57	143,567	2004-2014
1.8 la pêche	6823,82	74,667	8,02	66,647	2004-2014
1.9 l'industrie, l'énergie et le commerce	4.961,100	54,285	5,906	48,379	2004-2014
Sous-Total 1	36.163,64	395,707	72,701	323,0057	2004-2014
2. les Plans environnementaux Municipaux (PAM)					
2.1 Plans Municipaux élaborés (5)	17091,95	187,022	6,95	180,072	2004-2014
2.2 Plan environnemental de Praia	10645,53	116,485	2,63	113,855	2004-2014
2.7 PAM des 11 municipalités restantes	56260,67	615,611	13,79	601,821	2004-2014
Sous-total 2	83.998,15	919,118	23,37	895,7475	2004-2014
2. les études :réalisation ou mise en œuvre					
3.1 le développement institutionnel	730,670	7,995	0	7,995	2004-2006
la mise en place "système de suivi de la qualité environnementale"	20	0,219	0	0,219	2004-2009
3.3 les normes, les attitudes, les comportements sur les ressources hydriques et l'assainissement de base.	1,8	0,020	0	0,020	2004-2005
3.4.Guides méthodologiques pour la mise en place du plan d'action pour la biodiversité et les autres programmes de la BD	2	0,022	0,02	0,002	2004
3.5. L'étude de la viabilité de l'approvisionnement du marché en sable importé pour la construction.	3	0,033	0	0,033	2004
3.6 l'étude de l'effet de l'extraction du sable de la mer.	4,96	0,054	0,05	0,004	2004
3.7 l'identification de la structure pour la Coordination des surfaces protégées au niveau national.	2	0,022	0	0,022	2005-2006
3.8. la réalisation de l'étude du plan de gestion des résidus solides-				0,000	
3.8.1 les actions nationales	585	6,401			2004-2013
3.8.2 les actions municipales	2471	27,038	0	27,038	2004-2013
3.9 l'auto évaluation des capacités pour la gestion globale de l'environnement (NCSA)	18,28	0,200	0,2	0,000	2004-2005
Sous-Total 3	3.838,71	42,004	0,27	33,739	2004-2013
TOTAL (1+2+3)	124.000,50	1.356,83	96,34	1.260,49	2004-2014

ANNEXE 1 TENDENCES DES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES PAR MUNICIPALITES.

Fonction environnementale	Indicateurs	S. Antão			S. Vin	S. Nic	Sal	BV	Maio	Santiago						Fogo		Bra va
		RG	Pa	PN						Pr	SD	SCr	SCa	S M	Ta	Mos	S. F	
Eau	Quantité	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑	↓	↑	↓	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
	Qualité	↓	↓	↓	→	↓	→	→	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↓	→	→	→
	Disponibilité pour l'agriculture	↓	↓	↓	↑	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑	↑
	Disponibilité pour l'élevage	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↓	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑	↑
	Disponibilité pour l'industrie	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↓	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑	↑
	Disponibilité pour le tourisme	↑	↑	↓	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑	↑
	Disponibilité pour usage domestique	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
	Eaux souterraines	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
	Eaux superficielles	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Bio-diversité	Taille des populations de la diversité végétale	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↓
	Surface avec la couverture végétale.	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↓
	Nombre des espèces en voie de disparition et déjà disparues	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↓	↑
	Périmètres forestiers	↑	↑	↑	↑	↑	→	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
Sol	Surface d'occupation sylvopastorale	↑	↑	↑	↓	↑	→	↓	↑	→	↑	↓	↑	↑	↑	↓	↓	↑
	Surface d'agriculture pluviale.	↓	↓	↓	↓	↑	→	↓	↑	→	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
	Surface d'agriculture irriguée	↓	↓	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑	↓
Ressources marines	Production de pêche	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
	Niveau de consommation	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
	Degré de pollution de la côte marine.	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
	Effort de pêche.	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
déchets	Production de déchets solides	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
	Lancement des huiles usées au sol	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
	Ramassage des déchets	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
	Accumulation des déchets non biodégradable sur les dépôts.	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑

ANNEXE 2 VISIONS MUNICIPALES

Municipalité de Boa Vista

Une municipalité dotée d'un système de gestion et d'exploration durable des ressources environnementales capable de garantir l'engagement et la participation de la société civile et d'impliquer tous les secteurs usagers des ressources et les partenaires orientés vers le tourisme et qui contribuent pour le développement économique et social durable tout en préservant les valeurs culturelles et assurant une bonne qualité de vie aux citoyens.

Municipalité de Praia

Une municipalité aménagée, propre et verte dotée d'une capacité institutionnelle et capable d'assurer la conservation, l'utilisation et la gestion durable des ressources existantes de l'environnement au niveau du territoire municipal et de contribuer à la satisfaction des besoins de base des citoyens avec une société civile engagée et participative en garantissant un niveau acceptable de qualité environnementale et en viabilisant le développement local décent et durable.

Municipalité de Ribeira Grande

Une municipalité développée en termes économique, social et environnemental ayant une dynamique de développement durable basée sur l'harmonie sociale, la responsabilité partagée, la valorisation et la protection du patrimoine naturel

Municipalité de Santa Cruz

Une municipalité disposant d'une population consciente, responsable et active dans la préservation, la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour un développement socio-économique efficace et durable.

Municipalité de São Filipe

Une municipalité ayant un environnement sain, protégé et durable avec une dynamique de développement économique appréciable basée sur une harmonie sociale et un bon niveau de gouvernance territoriale.

Municipalité de São Vicente

Une gestion efficiente et effective des ressources hydriques de l'île avec une adaptation parfaite des ressources aux besoins sans mettre en risque l'équilibre des écosystèmes dans le cadre du développement durable.

Vision du développement

- Un pays ouvert au Monde, un système productif fort et dynamique, base sur la valorisation de son capital humain, la capacitation technologique et sur sa culture
- Une société solidaire, de paix et de justice sociale, démocratique, ouvert et tolérante

Vision environnementale

Une société consciente du rôle et des défis de l'environnement pour un développement économique et social durable, et consciente des ses responsabilités en relations aux générations futures et déterminée à utiliser les **ressources naturelles d'une manière durable**

Vision de l'Education

Une population formée, informée et ayant un compromis avec le Développement Durable de l'environnement

Vision Agriculture, Sylviculture et élevage.

Une agriculture durable basée sur l'aménagement des bassins versants et la valorisation des ressources naturelles et leurs capacités productives et orientée vers la diminution de la pauvreté et la satisfaction des besoins alimentaires de base de la population.

Vision de la pêche

Un secteur de pêche avec un développement socio-économique intégré et basé sur les principes de durabilité de la conservation et de la gestion des ressources marines

Vision Biodiversité.

Un Pays avec une biodiversité en harmonie, viable dans la satisfaction des besoins du développement économique et social durable des générations actuelles et futures

Vision de la santé

Un pays ayant un secteur de santé caractérisé par une meilleure maîtrise des problèmes d'origine environnementale (assainissement de base etc.) et un processus consolidé de transition épidémiologique traduit par la forte diminution du poids des maladies infectieuses et Parasitaires sur la mortalité de la population

Vision d'assainissement de base

Un pays ayant un système d'assainissement de base capable de répondre aux besoins fondamentaux des conditions de salubrité et de l'environnement sain par l'infra structuration de base d'assainissement et la mise en œuvre des procédures pratiques capables d'assurer des améliorations croissantes des contions de la vie

Vision du tourisme

Un pays ayant un tourisme durable développé sur tout le pays et à chaque en fonction des potentialités réelles en garantissant

Vision des Ressources hydriques

Une gestion efficace et effective des ressources hydriques du pays avec un équilibre parfait entre les ressources et les besoins sans mettre en cause l'équilibre des écosystèmes dans le cadre d'un développement durable l.

Vision de l'Energie

Un secteur motive, dynamique et conscient de son rôle qui utilise des techniques et Technologies de production et utilisation de l'énergie efficace et écologiquement durable.

Vision du commerce

Un commerce pratique comme étant une activité dynamique et moderne qui respecte et protège l'environnement, développe la production nationale et contribue au bien être des populations actuelles et du futur.

Vision de l'Industrie

Une industrie nationale amie de l'environnement développée sur la base de la promotion d'une infra structuration équilibrée, d'une gestion durable des ressources naturelles en utilisant des technologies ayant au minimum effet de pollution.

Vision de l'aménagement du territoire

Un pays dote d'un Système National d'Aménagement du territoire et de infra structuration de base et de production qui englobe tout le territoire national, qui engage les secteurs de développement de développement, les citoyens municipaux et la société civile et qui contribue pour la gestion efficace et partagée du territoire, des ressources naturelles et des valeurs culturelles pour le bien du développement économique et social durable, la défense et la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie du peuple capverdien.

ANNEXE 4 PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX, LES CAUSES ET LES SOLUTIONS PRIORITAIRES PAR MUNICIPALITE

Problèmes	Causes	S. Antão													Santiago				Fogo			B r a v a	Solutions	S. Antão													Santiago				Fogo			B r a v a
		R G	P a	P N	S v	S N	S a i	B v	M a i	P r	S D	S C r	S C a	S M	T a	M s	S F	P r	S D	S C r	S C a			S M	T a	M s	S F	P r	S D	S C r	S C a	S M	T a	M s	S F									
																																				R G	P a	P N	S v	S N	S a i	B v	M a i	
Difficulté d'approvisionnement en l'eau pour la consommation humaine	Faible couverture du réseau d'eau	2	2	2	4	2	3	3	3	2	3	3	3	3	2	3	1	Augmentation du réseau d'approvisionnement	2	2	1	4	2	4	4	4	3	2	2	2	2	3	2	3	1									
	Perte d'eau dans le réseau	1	1	2	4	2	4	4	4	3	3	2	2	2	3	3	3	Substitution du réseau de distribution de l'eau.	1	1	2	4	2	4	4	4	3	3	2	2	2	3	3	3	2									
	Insuffisance des camions citernes pour le transport de l'eau	1	1	1	4	1	4	4	4	3	2	2	2	2	3	1	1	Acquisition de Camions citernes et assesseurs	1	1	1	4	1	4	4	4	3	2	2	2	2	3	1	1	1									
	Quantité insuffisante de l'eau	2	2	1	4	1	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	Ouverture et équipement des forages	2	2	1	4	1	3	3	3	2	2	2	2	2	2	3	3	2									
	Faible rationalisation de l'usage de l'eau.	1	1	1	3	2	3	3	3	3	3	3	2	3	2	2	2	Meilleure gestion des ressources hydriques.	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni								
	Faible mobilisation des eaux souterraines et superficielles	1	1	1	3	1	3	3	3	3	1	1	1	1	2	1	1	Construction de barrage et citernes familiales	1	1	1	3	2	3	3	3	3	3	3	3	2	3	2	2	2									
	Mauvaise gestion au niveau de ELECTRA	0	0	0	3	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	Désalinisation de l'eau de mer	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni									
Dégradation de la couverture végétale	Surpâturage	2	2	1	3	1	4	3	3	2	2	1	1	1	ni	1	1	Amélioration de l'élevage des caprins.	2	2	1	3	1	4	3	3	2	2	1	1	1		1	1	1									
	Pratiques et techniques non adaptées de l'agriculture																	Infrastructures de CES.	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2									
																		Développement de la production des fruits.	2	2	3	4	2	ni	ni	ni	3	2	2	2	3	4	1	2	1									
																		Formations des agriculteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1								
	Coup des arbres sans contrôle																	Formations des agriculteurs.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1								
																		Renforcement de contrôle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1								
Exploration non contrôlée des inertes (sable)	Augmentation des constructions	3	3	2	1	3	1	2	3	1	3	3	2	3	2	3	2	Renforcement du contrôle.	3	3	2	1	3	3	2	3	1	3	3	2	3	2	3	2	3									
	Manque d'alternative pour l'emploi/pauvreté	2	2	1	2	3	4	4	4	2	3	2	3	3	3	3	3	Promotion des AGR	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2									
	Manque d'alternatives en termes de matériaux de construction	1	1	3	3	2	3	3	3	1	2	2	2	3	3	3	2	Introduction des nouvelles technologiques et des matériaux au secteur de construction.	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3									
Manque d'un Plan d'aménagement du territoire.	Manque de capacité technique au niveau du pouvoir local pour élaborer les POT	3	3	3	3	1	2	2	4	1	2	1	2	2	2	3	1	Renforcement des capacités techniques.	1	1	1	3	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1									
	Moyens financiers insuffisants pour élaborer des POT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Renforcement des moyens financiers du pouvoir local	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1									

Problèmes	Causes	S. Antão			S	S	S	S	B	M	Santiago					Fogo			B	S	S	S	B	M	Santiago					Fogo			B	S	S	S	B	M	
		R	Pa	PN							R	Pa	PN	SV	SN	Sal	B	V							Ma	Pr	SD	SCr	SCa	SM	Ta	Ms							SF
Dégradation de la qualité esthétique du paysage.	Manque de PDM	4	4	4	4	2	1	1	3	1	1	1	1	3	3	1	1	1	L'élaboration et la mise en place d'un Plan Directeur Municipal.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	1	1	1	2	1		
	Manque de rigueur dans l'application du PDU	2	2	2	4	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	4	3	3	Schéma régional d'aménagement du territoire.	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	
	Dépôt de déchets à ciel ouvert.	3	3	3	4	4	4	4	4	1	3	3	3	3	3	3	2	3	Construction de dépôt sanitaire.	3	3	3	4	4	4	4	4	1	3	3	3	3	3	3	3	2	3		
	L'existence des ateliers mécaniques et menuiserie d'une manière désorganisée.	2	2	2	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	L'application rigoureuse du Code de comportement sanitaire.	2	2	2	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Manque d'application du code de comportement municipal.	3	3	3	4	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	L'application rigoureuse du Code de comportement sanitaire	3	3	3	4	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Un assainissement du milieu déficitaire.	Un ramassage et traitement de déchets solides déficitaire.	2	2	2	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	4	2	2	L'acquisition de plus de camions pour le ramassage et le transport des déchets.	2	2	2	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	4	2	2		
	Des pratiques, attitudes impropres des citoyens municipaux.	3	3	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	4	4	4	La sélection et le recyclage des déchets solides.	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
	La plupart des habitations sont sans installation sanitaire.	1	1	1	4	2	4	4	3	3	1	1	1	1	2	2	1	1	Formation sensibilisation.	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	3	3	3		
	Un réseau général des égouts incomplet.	1	1	1	4	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	La promotion de la construction des services sanitaires au sein des habitations.	1	1	1	4	2	4	4	3	3	1	1	1	1	1	2	2	1	1		
	L'inexistence des dépôts sanitaires.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	La finalisation des réseaux des égouts.	1	1	1	4	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Faible disponibilité de l'eau d'irrigation	La prédominance de l'irrigation par inondation.	1	1	1	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	2	2	2	Une plus grande mise en oeuvre de la micro irrigation.	1	1	1	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	2	2	2			
	Faible mobilisation et utilisation de l'eau superficielle et souterraine.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Le renforcement des capacités financières et techniques.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Perte de la biodiversité.	Capture des espèces en voie de disparition.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	La création des activités génératrices de revenus.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Contrôle déficitaire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Le renforcement du contrôle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	ni	
	Information, formation et sensibilisation déficitaire.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Information, formation et sensibilisation de la population.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

1 = très prioritaire; 2 = priorité secondaire; 0 = moins important; ni = sans indication

RG = Ribeira Grande, Pa = Paúl, PN = Porto Novo; SV = São Vicente, SN = São Nicolau; Pr = Praia, SD = São Domingos, SCr = Santa Cruz, SCa = Santa Catarina, SM = São Miguel, Ta = Tarrafal, Ms = Mosteiros, SF = São Filipe. POT= Plan d'Aménagement du territoire, PDM= Plan de développement Municipal, PDU= Plan de développement Urbanistique

